

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

SIH
Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune
www.syndicat-huveaune.fr

COMITE DE RIVIERE DU 24 JUIN 2019 – COMPTE RENDU

Le lundi 24 juin 2019, le **Comité de Rivière** du bassin versant de l'Huveaune s'est réuni pour la **6^{ème} fois à Auriol**, au château Saint Pierre afin de revenir sur le bilan à mi parcours du Contrat de Rivière et présenter les actions de la seconde phase. Cette rencontre a réuni plus de 50 participants. Les membres du Comité de Rivière, représentants de l'État, de l'Agence de l'eau, des collectivités locales, du monde associatif et des acteurs socio-économiques sont répartis en trois collèges suivant l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2016.

Signé le 28 octobre 2015 par près de 50 structures, la première phase du Contrat comptait **63 actions, répondant** aux 5 grands enjeux du bassin versant concernant la **qualité des eaux**, la **qualité des milieux naturels aquatiques**, l'**état des ressources en eau**, la **gestion quantitative du ruissellement et des inondations** et la **gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant**.

Le Comité de Rivière se félicite d'un bilan très positif puisque plus de 90% des actions ont été engagées pour un budget de 13 Millions d'euros. C'est dans cette même optique que le programme d'actions de la seconde phase a été présenté : 84 actions pour 33 Millions d'euros de 2019 à 2022.

Cette rencontre a été suivie de l'inauguration du parc de la Confluence à Auriol, un des projets opérationnels mené par le SMBVH, en partenariat avec la Commune d'Auriol dans le cadre de l'Appel à Projet « renaturer les rivières et lutter contre les inondations » lancé par l'Agence de l'eau en 2016.

Le bilan de cette première phase de Contrat est téléchargeable au lien suivant : <https://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2019/07/Plaque-SIH-Contrat-de-riviere-130619-BD.pdf>



Allocution de Danièle Garcia en tant que présidente du Comité de Rivière

Danièle Garcia salut l'ensemble des participants et rappelle que 6 ans plus tôt, dans ce même lieu, était célébré les 50 ans du Syndicat de l'Huveaune. Elle rappelle qu'à l'heure du bilan de cette phase 1, 90% des 63 actions inscrites au programme ont été réalisées, pour 13 Millions d'euros. Elle remercie les porteurs, mais également les partenaires financiers et souligne que chacun a tenu ses engagements, la hauteur des ambitions fixées en 2015, malgré toutes les évolutions institutionnelles survenues depuis,

Danièle Garcia rappelle l'importance du Contrat de Rivière, en tant qu'outil opérationnel dans la réponses aux objectifs réglementaires en matière d'atteinte de bon état des eaux et des milieux, et notamment des eaux de baignades ; mais également comme un outil de concertation et de mise en cohérence entre les différentes démarches et acteurs du territoire agissant sur la thématique eau.

Elle rappelle enfin l'importance de l'enjeu de la ressource en eau dans le cadre de cette phase 2 de Contrat, thématique émanant d'un besoin locale et qui a pris une grande ampleur depuis le démarrage de la démarche du fait des problématiques locales et du changement climatique.

Elle conclue sur la présentation des chiffres concernant le programme prévisionnel de phase 2 de Contrat, constitué de 84 actions, pour un montant de 33 Millions d'euros



Membres du Comité de Rivière présents en tribune : A. Mièvre ; D. Réault ; S. Barthélémy ; D. Garcia ; M. Benedetti ; L. Dalle

Allocution de Sylvia Barthélémy en tant que Présidente du SMBVH

En sa nouvelle qualité de Présidente du SMBVH, Sylvia Barthélémy rappelle que le Syndicat de l'Huveaune est devenu Syndicat Mixte depuis le 22 février 2019, avec pour membres la Métropole AMP et la Communauté d'Agglomération de Provence Verte pour la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI et des missions associées,

Elle rappelle les différentes missions du SMBVH : 1/ la planification et la mise en oeuvre d'une gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau grâce au Contrat de Rivière et au PAPI, outils essentiels pour assurer la cohérence des actions à l'échelle du bassin versant et pour bénéficier de financements intéressants 2/ mais aussi et surtout et celle de maître d'ouvrage d'études et de travaux, dans le cadre de la compétence GEMAPI et d'acteur de terrain.

En phase 2 c'est plus de 10 Millions d'euros qui seront investit pour la restauration et la protection de nos milieux aquatiques !

Elle évoque l'importance de la démarche menée par le SMBVH et les acteurs associatifs autour de la stratégie ISEF (Information, Sensibilisation, Education et Formation) et déplore les difficultés rencontrées en phase 1 de Contrat de Rivière mais reste optimiste quant aux pistes en cours de définitions pour les modalités de mise en oeuvre des actions de phase 2.

Enfin, elle fait part des grands défis qui lui tiennent à cœur : la lutte contre les macro-déchets dans les cours d'eau et la qualité des eaux, notamment en lien avec les rejets pluviaux et les pollutions accidentelles.

Elle rappelle qu'en phase 1 de Contrat, la SPL Eaux des Collines et le CT4 de la Métropole ont engagé 7 Millions d'euros sur le volet assainissement et ressource en eau. En phase 2, c'est près de 15 Millions d'euros qui seront investis dans la continuité de ces thématiques.



ELEMENTS DE CONTEXTE ET ACTUALITES



ELEMENTS DE CONTEXTE ET ACTUALITES

Le Contrat de Rivière : périmètre



Des opportunités pour des réponses aux enjeux de l'eau

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Un programme d'actions volontaires, multithématique

2 phases: 2015-2018 et 2019-2022

- Phase 1 : un fort besoin d'acquisition de connaissances
- Phase 2 : augmentation du volume de travaux

Opérationnalité

Lien avec les projets de territoire

€

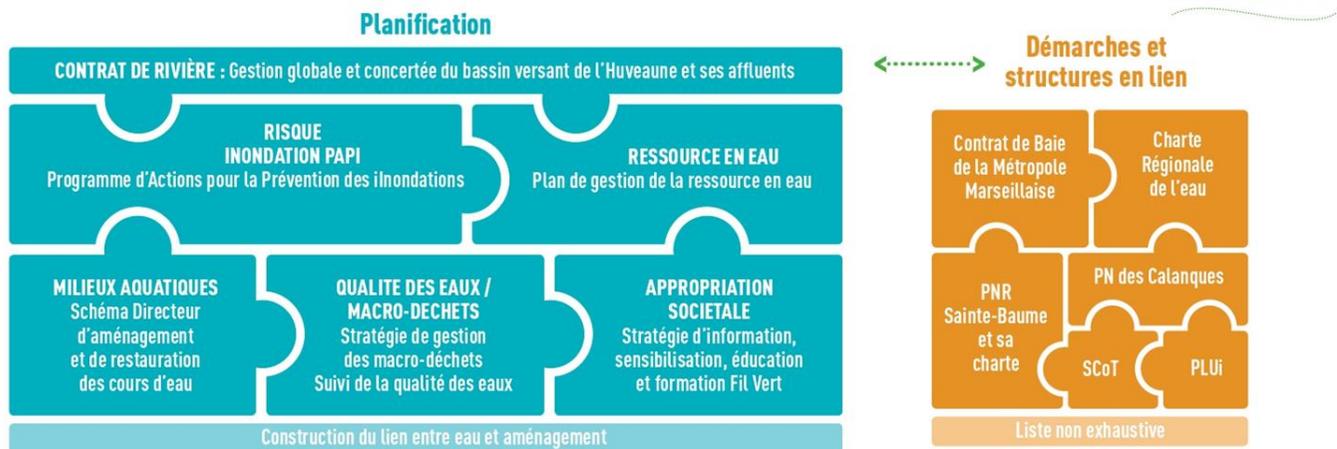
Ph.1 : des bonus contractuels

Ph.2 : des subventions
conditionnées par une
inscription au Contrat



Le Contrat de Rivière est l'outil retenu pour la mise en œuvre de la réglementation Européenne et Nationale en matière de gestion des eaux (DCE et DI), mais également pour la réponse aux enjeux et besoins locaux. Le périmètre concerné est le bassin versant de l'Huveaune. Il répond à 4 enjeux : qualité des eaux ; état des ressources en eau ; gestion locale concertée et valorisation du bassin versant ; qualité des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Une complémentarité des démarches, du lien entre les acteurs Aux différents niveaux d'intervention



Il permet la définition d'actions opérationnelles sur le territoire, cohérentes à l'échelle du bassin versant et dont le financement est conditionné par l'inscription au programme du Contrat.



Mise en œuvre opérationnelles



ELEMENTS DE CONTEXTE ET ACTUALITES

La démarche a débuté en 2011 suivi d'un diagnostic préalable en 2012. Sur la base d'un travail en concertation le programme de phase 1 a été construit et le contrat signé en oct 2015 puis mis en œuvre de 2015 à 2018,
Un premier bilan à mi parcours a été réalisé dans le cadre du Comité de Rivière de décembre 2017, qui a défini les grands objectifs pour la suite.
Sur la base d'un bilan consolidé les actions de phase 2 seront mises en œuvre de 2020 à 2022

Un projet concerté : unir les forces pour une action globale lisible et efficace

Dès la phase d'émergence du projet, le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune s'est appuyé sur une concertation élargie des acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associatifs ou particuliers : rencontres individuelles, ateliers de co-construction, visites collective de sites, commissions thématiques, etc. Cette démarche vise l'adhésion et l'implication des différentes communautés d'acteurs au service de l'eau et des milieux aquatiques.

2011 > 2013

Emergence et diagnostic préalable du Contrat de Rivière. Définition des 5 enjeux.

2011

2012

2013



Comité de Rivière du 13 février 2014 © Géoport

2014 > 2015

Construction de la programmation de la phase 1 à laquelle s'intègre une stratégie ISEF¹.

13 février 2014 :

Le Comité de Rivière est constitué et se réunit pour valider l'avant-projet. Le SIH devient le SIBVH.

27 mai 2014 :

L'avant-projet de Contrat est approuvé en Comité d'agrément de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à Lyon.

2014

2015



Signature du Contrat de Rivière du 28 octobre 2015 © Ville d'Aubagne

2015 > 2018

Mise en œuvre des actions de phase 1.

28 octobre 2015 :

Signature du Contrat de Rivière, suivie de l'engagement financier des partenaires.

2016

2017

2018

2019

En parallèle de la programmation Contrat de Rivière, les actions opérationnelles d'étude, de suivi, d'entretien et de conseil ont été assurées.



Rassemblement Huveaune Progre à La Penne-sur-Huveaune du 22 septembre 2017 © SMBVH

Commission thématique eau et aménagement n°3 du 20 mai 2018 © SMBVH

2018 > 2019

Bilan à mi-parcours et construction de la phase 2, phase transitoire de poursuite de projets.

1^{er} janvier 2018 :

Prise de compétence GEMAPI par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération Provence Verte, transférée et déléguée pour partie au Syndicat de l'Huveaune.

2019 > 2022

Mise en œuvre des actions de phase 2 de Contrat de Rivière et du PAPI.

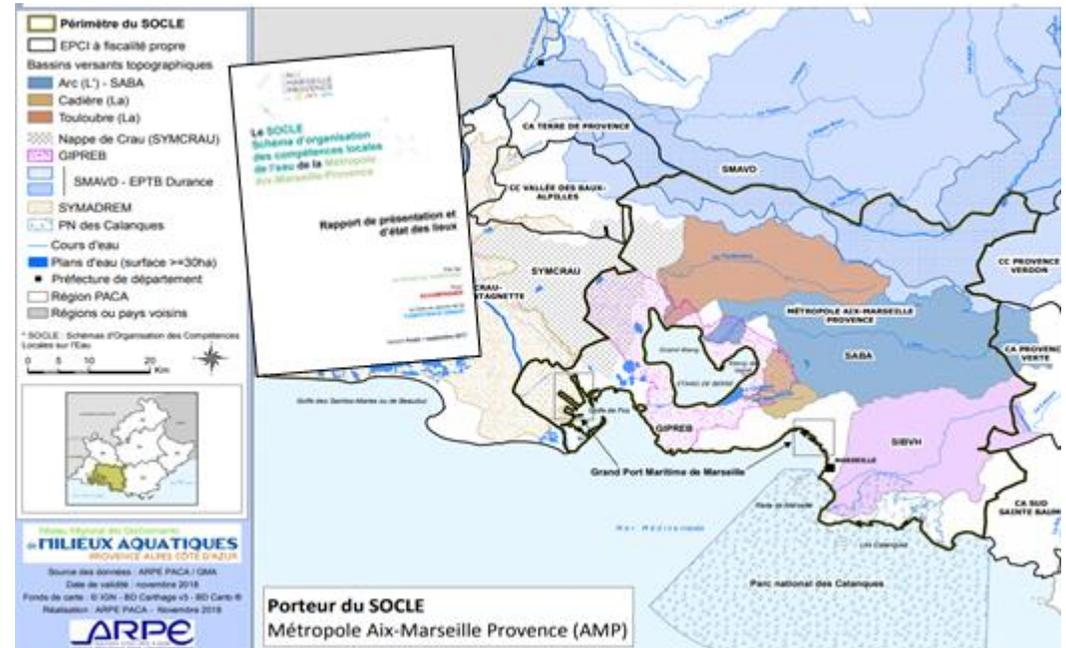
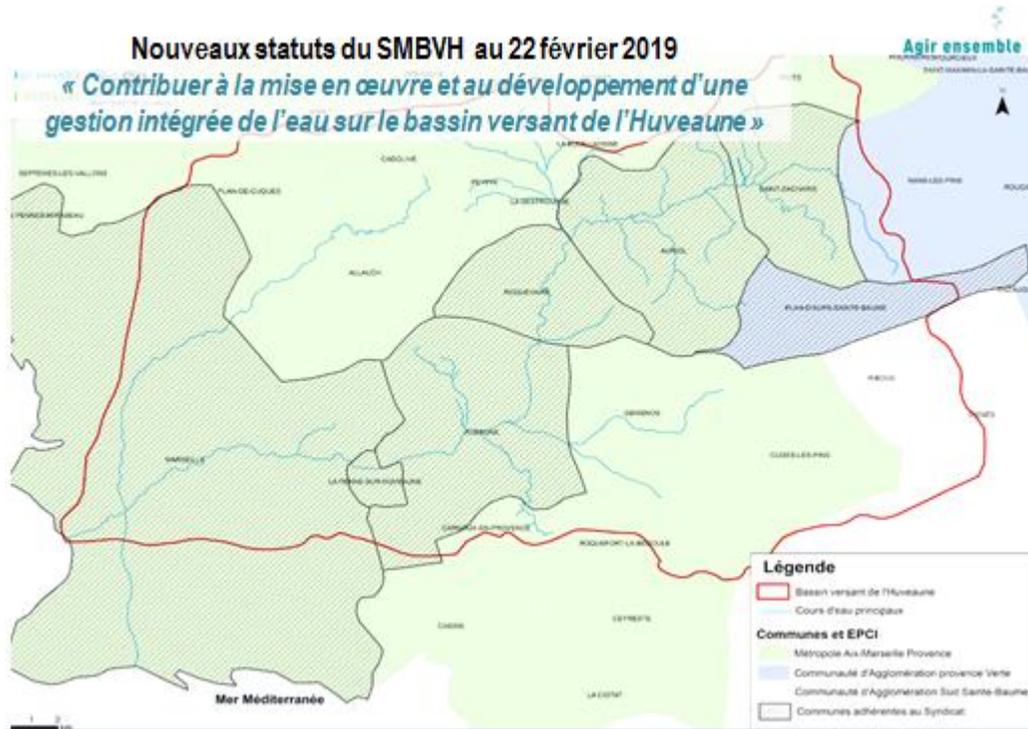
22 février 2019 :

Par arrêté préfectoral, le SIBVH devient SMBVH, il étend son périmètre d'actions dans le cadre de ses nouveaux statuts.

24 juin 2019 :

Comité de Rivière de validation de la programmation de phase 2.

ELEMENTS DE CONTEXTE ET ACTUALITES



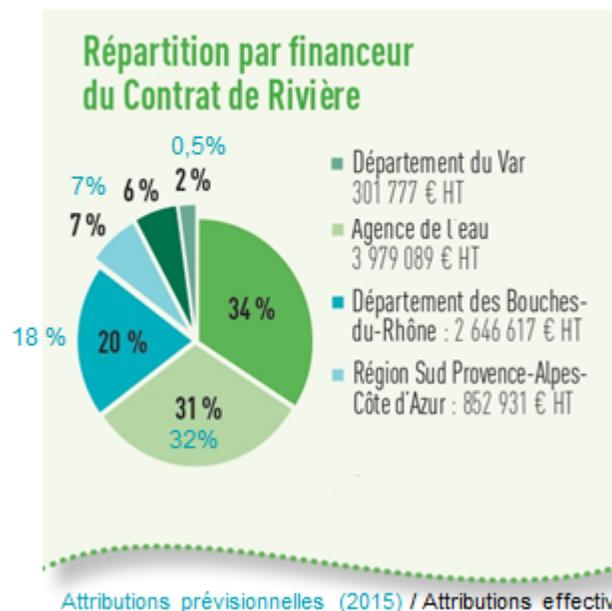
Le bilan de phase 1 de Contrat de Rivière s'avère relativement satisfaisant : 90% des 63 actions ont été mené par une vingtaine de Maitre d'ouvrage : 13 Millions d'euros dépensés contre 17 Millions d'euros prévus à la signature du Contrat, et ce, malgré les évolutions institutionnelles survenues depuis 2015.

La démarche a permis de tisser des liens et développer les ambitions initiales : c'est le cas du parc de la confluence à Auriol, mais également de développer des partenariats et faire émerger des actions non prévues à la signature : c'est le cas du projet GEMAPI d'Aubagne.

PHASE 1 : UN BILAN SATISFAISANT

- Un passage à l'action malgré des évolutions institutionnelles
- Des partenariats développés

A noter que globalement, les engagements d'aides des principaux partenaires financiers ont été tenus (cf. ci-dessous) : il s'agit d'un levier incontournable pour la réalisation des actions sur le territoire !



13 millions d'euros d'actions, portées par une vingtaine de maitres d'ouvrage

Globalement, les engagements de chacun ont été tenus !

ORIENTATIONS POUR LA PHASE 2

La phase 2 de Contrat de Rivière a été construite suivant les orientations validées par le Comité de Rivière du 6 décembre 2017 :

- Poursuivre nos réponses **opérationnelles** sur les 5 enjeux
- **Prioriser** les actions en lien avec la compétence GEMAPI
- Favoriser les projets **transversaux** (GEMA et PI...)
- Développer la réponse au **changement climatique** (ressource et inondations)
- Conforter la **solidarité** à l'échelle du bassin versant / spécificités locales

La Méthodologie suivie s'inscrit dans la continuité des modalités de concertations mises en œuvre depuis le lancement de la démarche

Méthodologie de construction de la phase 2



Sur la base du bilan, poursuite de la **concertation** engagée en phase 1

- Des rencontres individuelles,
- Des réunions,
- Des commissions thématiques :
 - Ressource en eau et adaptation au changement climatique
 - Agriculture
 - Eau et aménagement
 - Entreprises et industries

En cohérence avec les évolutions institutionnelles liées aux différentes compétences et aux conséquences organisationnelles

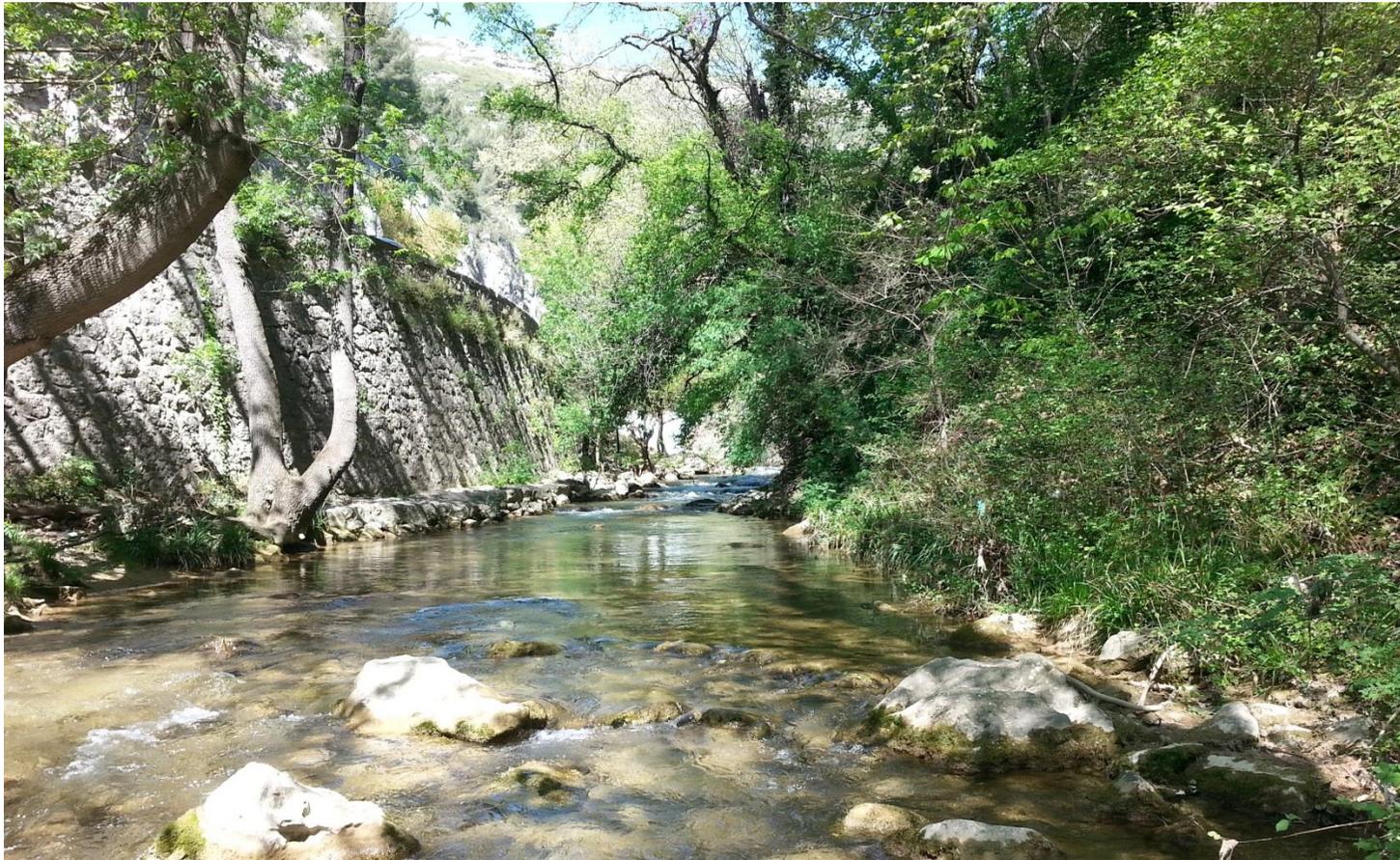


Comme en phase 1, de nouvelles actions engagées au gré des opportunités



Afin d'assurer une **cohérence** entre la politique du SMBVH mise en œuvre dans le cadre de la **GEMAPI** et les enjeux du Contrat de Rivière, les enjeux B de qualité des milieux aquatiques et D de gestion quantitative du ruissellement et des inondations sont à présent **fusionnés** dans l'enjeu BD : qualité des milieux aquatique et prévention des inondations

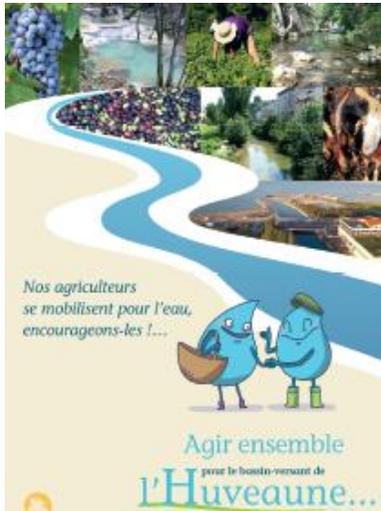
PRESENTATION DU BILAN DE PHASE 1 ET DES ACTIONS INSCRITES EN PHASE 2



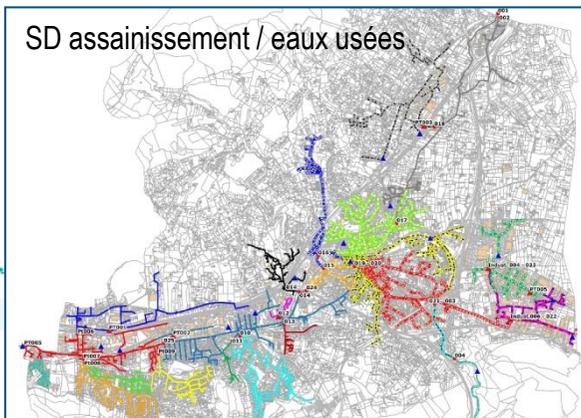
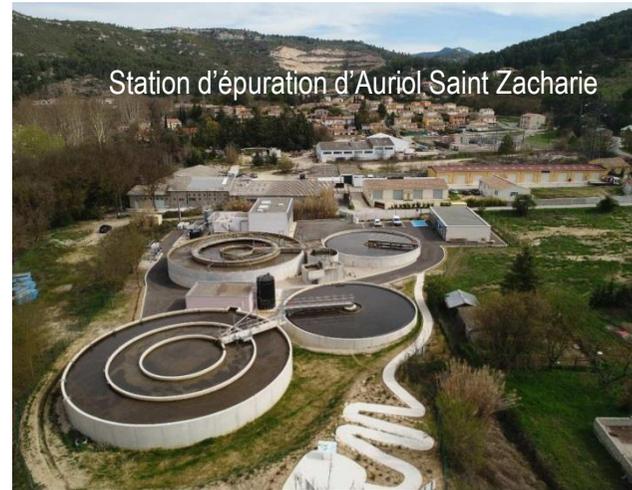
Qualité des eaux (A) : bilan de phase 1

Phase 1	Phase 2
15 actions	22 actions
12 MO	11 MO
7 M€	10 M€

- Amélioration des connaissances : grâce à la réalisation d'études sur les sources de pollutions agricoles, industrielles et domestiques, ainsi que la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux sur l'Huveaune et ses affluents
- Travaux de diminution des pollutions domestiques grâce à la réalisation de schémas directeurs et de travaux : Station d'épuration (extension de la STEP d'Auriol-Saint), mise en conformité d'équipements industriels, réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, etc.
- Diagnostics spécifiques et sensibilisation des acteurs (industriels, agriculteurs, société civile) pour accompagner la réduction d'apports polluants vers les milieux.



Sensibilisation de la société civile sur les modes de consommation



ENTREPRISES
D'AUXILIARIS ET LA PENNE-DU-HOUVEAUNE,
BÉNÉFICIEZ D'AIDES FINANCIÈRES
grâce à l'Opération Collective

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE TERRITOIRE

L'OPÉRATION COLLECTIVE...
C'est une démarche collective initiée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de son 3^{ème} programme SAUVONS L'EAU. Il s'agit d'agir sur la lutte contre la pollution totale dispersée des eaux d'eau. Ce projet, porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, est inscrit au Contrat de territoire du bassin versant de l'Huveaune et concerne plus précisément les communes d'Auriol et de La Penne-du-Houveau.

L'Eau des Collines, la CCI Marseille Provence et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMAR) de la Région PACA travaillent en partenariat afin d'accompagner les entreprises vers une meilleure gestion de leurs effluents industriels. Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau renforce son soutien financier aux entreprises et aux collectivités dans leurs actions d'amélioration de la qualité et de la protection des ressources en eau.

...UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT
Afin d'aider les entreprises dans l'amélioration de la qualité de leurs rejets dans le réseau d'assainissement collectif, les partenaires vous proposent un accompagnement gratuit de votre établissement.

Quel déroulement pour l'opération ?

- Prise de contact**
Avec qui ? La SPE, l'Eau des Collines - gestionnaire de l'assainissement collectif et son collectif, et la CCI ou la CMAR - conseils techniques et accompagnement des entreprises.
- Réalisation du diagnostic initial**
Avec qui ? L'Eau des Collines et la CCI ou la CMAR. Comment ? Visite de l'entreprise, prise de connaissance des process, Contrôle des branchements (eaux usées, eaux pluviales), Point sur la gestion des déchets dangereux. **Objectif de la visite :** elle est indispensable à une bonne compréhension des besoins, une analyse de l'état des lieux et une identification des solutions possibles.
- Remise d'un rapport de visite**
Ce rapport contient une synthèse du diagnostic de la visite ainsi que, si nécessaire, des préconisations.
- Accompagnement dans la mise en place des préconisations et demandes de subvention**
L'accompagnement comprend l'aide à la réalisation d'un dossier de demande d'aides à l'Agence de l'Eau, et le processus jusqu'à la mise en place des préconisations. L'Eau des Collines, la CCI et la CMAR donnent leur avis sur les décisions techniques.
- Autorisation de branchements**
Si vous êtes raccordés ou raccordés au réseau d'assainissement collectif, et après vérification de la conformité des rejets dans le réseau d'assainissement, l'Eau des Collines offre à l'entreprise une autorisation de branchements et/ou branchements, une convention collective de branchements.

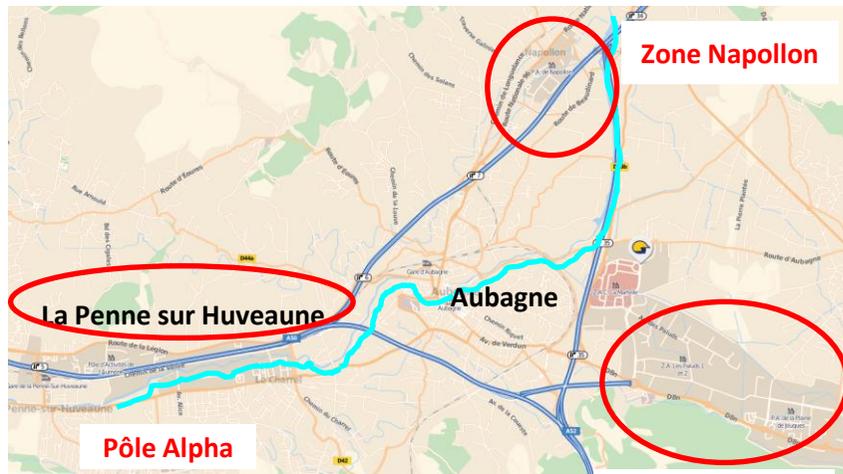
SAUVEZ L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE
CCI MARSEILLE PROVENCE
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

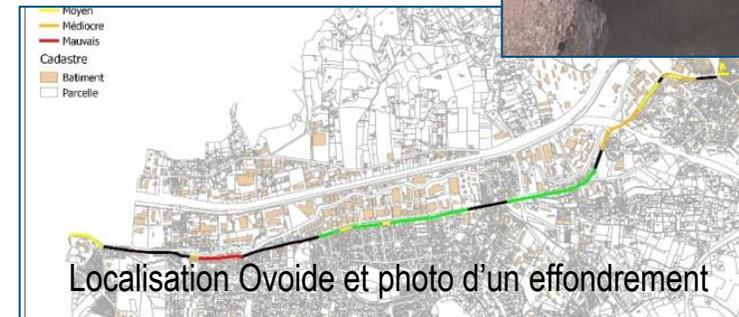
Action collective entreprises

- Poursuite de l'amélioration des connaissances : études diverses, suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines, sites et sols pollués, etc.
- Continuité de l'opération collective entreprise et accompagnement des entreprises et industries pour la réalisation des travaux de mises au norme et l'adoption de bonnes pratiques
- Travaux et poursuite de la gestion des eaux usées : STEP du Pigeonnier, travaux issus des schémas directeurs EU et EP, etc.
- Poursuite du volet agricole ayant connu des difficultés de financement en phase 1 compostage et actions d'accompagnement

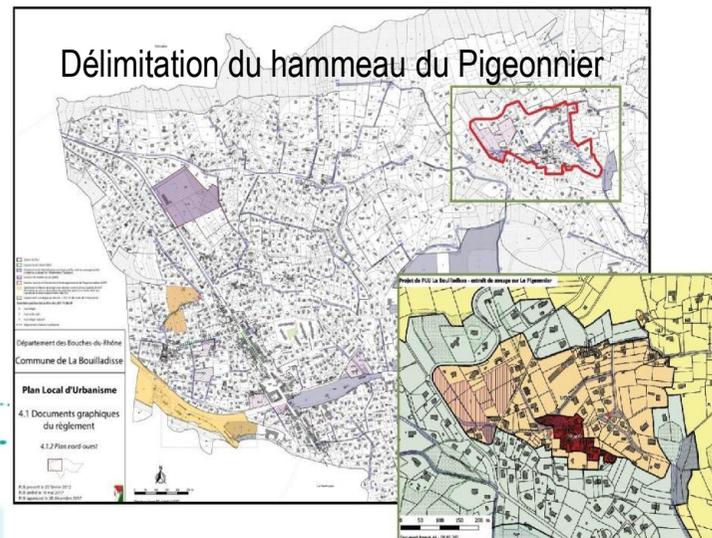
Phase 1	Phase 2
15 actions	22 actions
12 MO	11 MO
7 M€	10 M€



périmètre de l'action collective entreprise



Localisation Ovoïde et photo d'un effondrement



Focus sur les actions assainissement portées sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

10 actions

8 millions d'études et de travaux dont :

- Poursuite de l'opération collective entreprises visant à la réduction de rejet de substances dangereuses dans les réseaux et les milieux, sensibilisation pour l'adoption de bonnes pratiques
- Poursuite de l'opération RSDE STEP : recherche de substances dangereuses dans les effluents de la STEP d'Auriol St Zacharie
- Poursuite de la réalisation de Schémas directeurs EU et travaux de mise en œuvre sur le territoire de la SPL
- Volet pédagogique avec la mise en place d'opération de sensibilisation en direction des scolaires, notamment visite de la STEP et de la station de potabilisation des eaux,
- Etc.

➔ Contributions concrètes à l'amélioration du fonctionnement des système d'assainissement du territoire et à Géolide

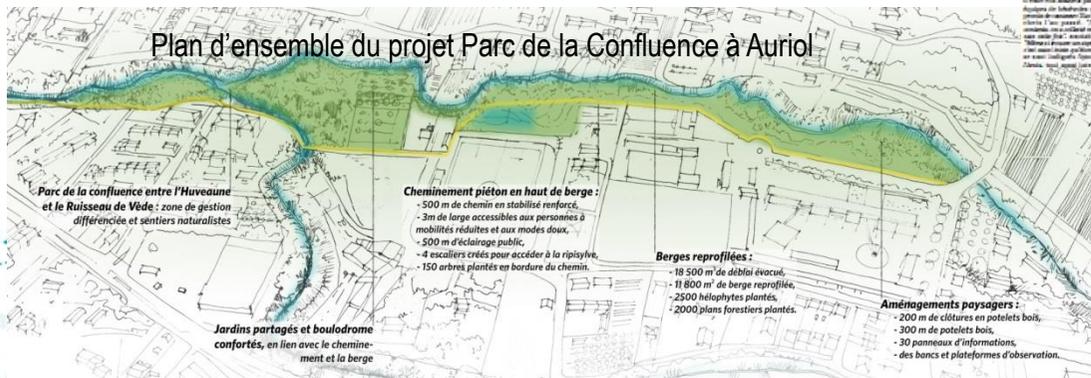
Phase 1	Phase 2
11 actions	35 actions
3 MO	12 MO
2M €	15 M€

- Amélioration des connaissances : réalisation d'état des lieux préalable à la DIG et schéma directeur de gestion globale des milieux aquatiques
- Entretien des cours d'eau : de 40 à 150km !
- Projets et travaux GEMA – PI – valorisation : Des aménagements visant à gérer le risque inondation, à restaurer le milieu aquatique tout en répondant à une demande sociale d'accès aux berges (Marseille notamment secteur Heckel, Auriol, Aubagne, etc.)
- Volet macro-déchets dont opérations citoyennes : Une étude stratégique sur la question des macrodéchets (évolution des pratiques, réduction à la source, etc.) et l'optimisation et la fédération à l'échelle du bassin versant d'opérations citoyennes de ramassage de déchets (600 personnes mobilisées en 2016, 1042 en 2017, plus de 1300 en 2018).



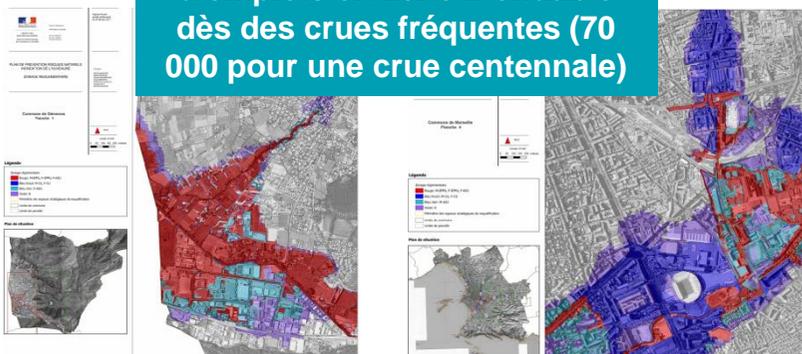
Travaux de réhabilitation de berge à Auriol (haut)

Plantation réalisées sur une berge retalutée et stabilisée avec fascines (bas)



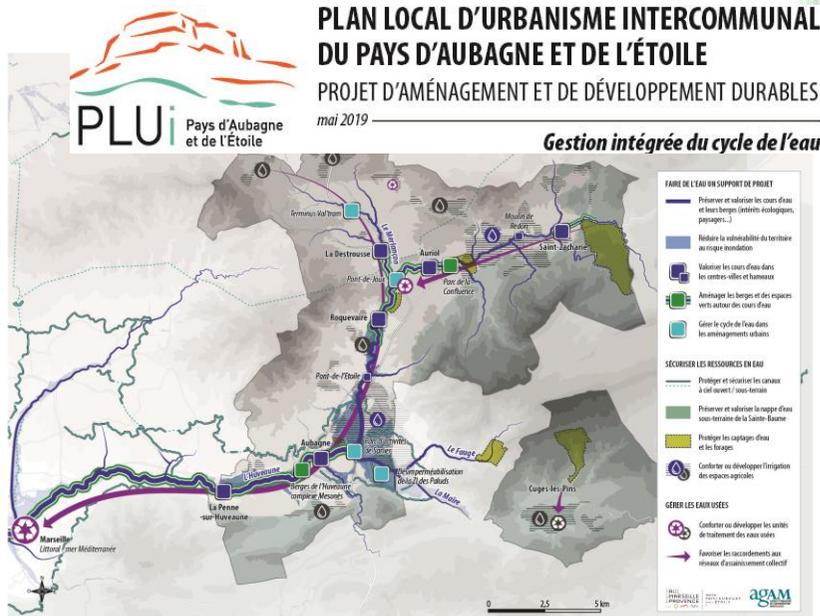
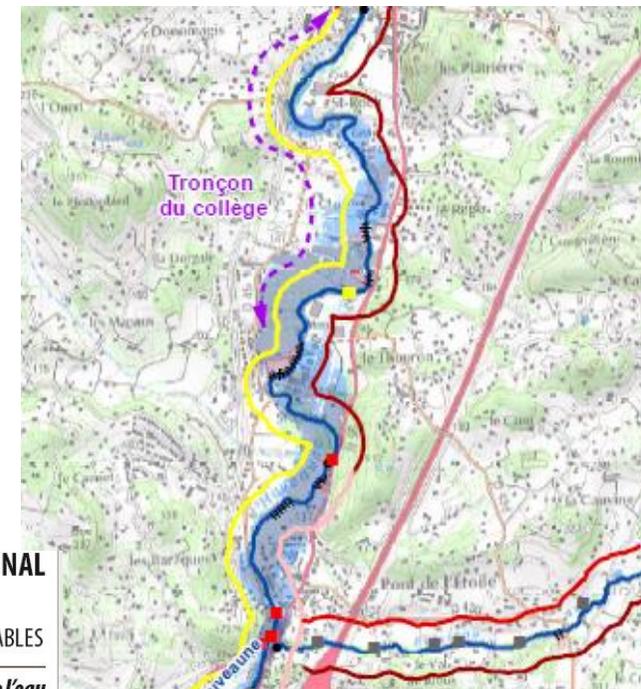
- L'élaboration du PAPI à l'échelle Métropolitaine
- Le renforcement de la culture du risque
- Le renforcement de la synergie entre Gestion des Milieux et Inondation
- La construction du lien entre eau et aménagement : documents d'urbanisme et projets opérationnels

14 000 personnes et autant d'emplois en zone inondable dès des crues fréquentes (70 000 pour une crue centennale)



Extraits des cartes de zonage des PPRi de Plan-de-Cuques, Gémenos et Marseille

Cartographie du croisement des enjeux milieux et inondations issue du schéma directeur milieux – extrait sur le secteur d'Aubagne

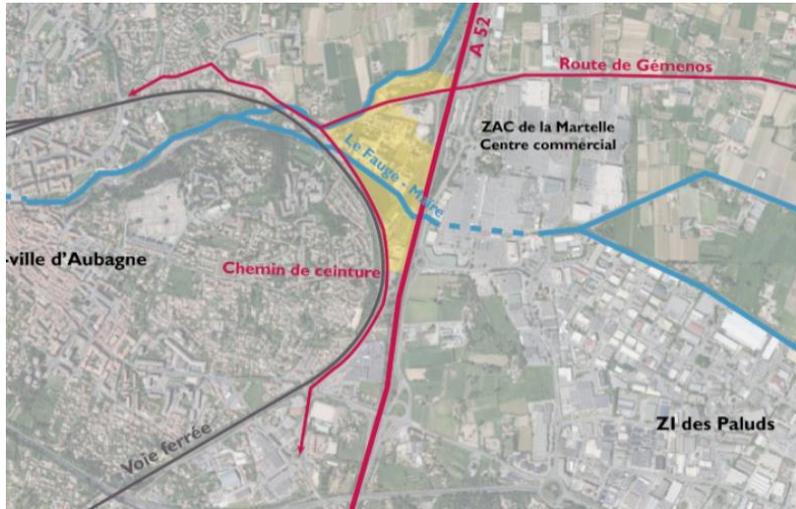


Phase 1	Phase 2
7 actions	35 actions
3 MO	12 MO
132 000 €	15 M€



Focus sur l'opération de Camp de Sarlier

=> Transformer « les habituelles » contraintes en opportunités !



Intervention de Patricia Spano (Chef de projet Aménagement et Développement, Métropole AMP)

Elle rappelle que l'inscription d'une fiche action sur l'eau et l'aménagement au Contrat de Rivière a permis de financer cette opération ambitieuse (phase étude) de projet de renaturation des berges du Fauge et de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert dans le cadre de la construction de la nouvelle zone d'activités de camp de Sarlier, L'objectif étant que ce projet serve de vitrine pour initier d'autres projets similaires sur le territoire,

Concernant le PLUI d'Aubagne différentes actions seront menées au Centre-Ville pour que les habitants se réapproprient la rivière et pour allier gestion de l'eau et aménagement du territoire,

Cours d'eau :
milieux et qualité

Risque

Pluies

Mobilité

Paysage

Innovation

Déchets



Phase 1	Phase 2
11 actions	35 actions
3 MO	12 MO
2M €	15 M€

- Etude DIG, inventaire écologique et entretien des cours d'eau
- Finalisation du PAPI et des études complémentaires (acculturation au risque)
- Aménagements GEMA-PI et valorisation : projets de restauration alliant renaturation du cours d'eau et prévention des inondations avec un volet de valorisation social sur l'Huveaune et ses affluents
- Restauration de la continuité écologique et travail sur le tronçon Pugette – Mer
- Poursuite de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire lors de la conception de projet ou dans le cadre des documents d'urbanisme (PLUi, SCOT, etc.)
- Mise en œuvre du plan macro-déchets (actions préventives et curatives) et poursuite des opérations citoyennes



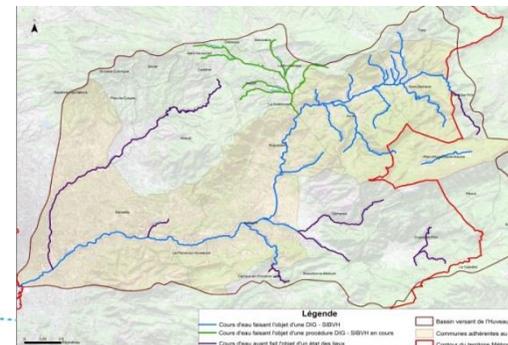
Cartographie des projets GEMA-PI 2019-2022



Barrage de la Pugette et tronçon à sec / migration de l'Anguille



Cours d'eau concernés par une DIG



Les 3, 5 et 6 octobre 2018 ISEF

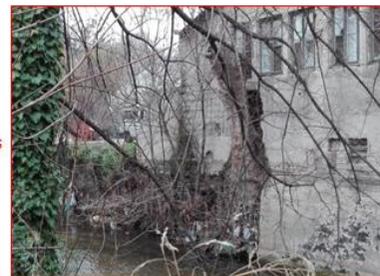


3^e HUVEAUNE PROPRE
opération

Plus de 1400 volontaires mobilisés (associatifs, scolaires, salariés du privé, collectivités) :

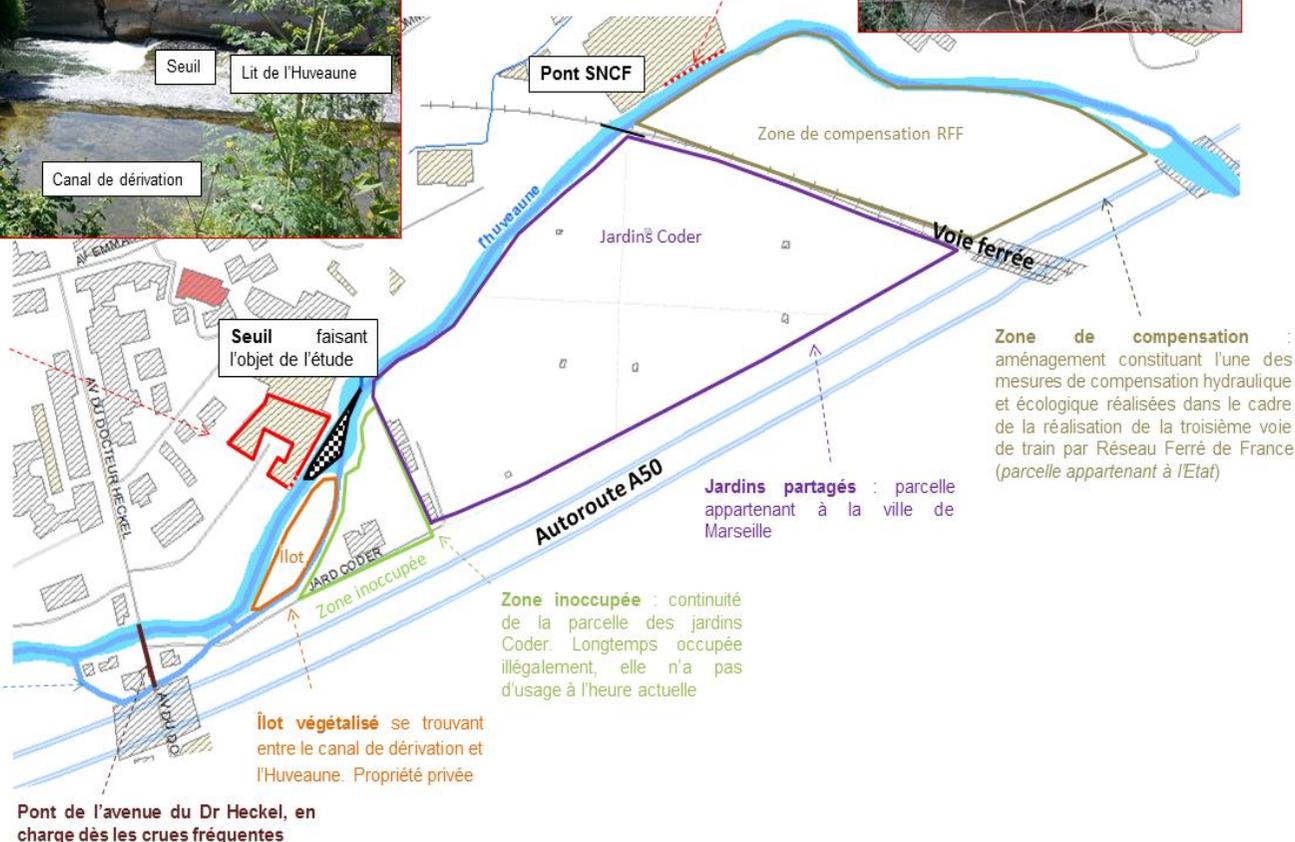


Focus sur l'amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur amont du pont Heckel à Marseille



Site la Trouvaille, dont une partie des bâtiments est effondrée

Canal dérivant les eaux de l'Huveaune, avec une partie de la restitution à l'aval de l'av. du Dr. Heckel.



0 0,1 0,2
Kilomètres

3 objectifs :

- **Hydraulique** : diminuer la vulnérabilité des personnes, des bâtis et autres enjeux
- **Ecologique** : favoriser une valorisation écologique et rendre à l'Huveaune un fonctionnement morphologique adapté
- **Aménagement pour le grand public** : favoriser l'amélioration du cadre de vie, mettre en œuvre une voie verte, travailler sur l'utilité sociale

- Une meilleure connaissance des réseaux d'alimentation en eau potable et de l'état des ressources en eau
- La réalisation d'économies en eau par l'amélioration des rendements des réseaux d'Aubagne, La Penne sur Huveaune et de Cuges les Pins ainsi que la mesure de réduction de la quantité en eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille au bassin de Beaudinard à Aubagne pour l'irrigation.
- L'avancée des connaissances sur les ressources potentiellement mobilisables sur l'Est du Bassin Versant, en vue d'une diversification et d'une diminution de la dépendance au système Durance-Verdon, pour lequel les études prévoient une diminution des apports.

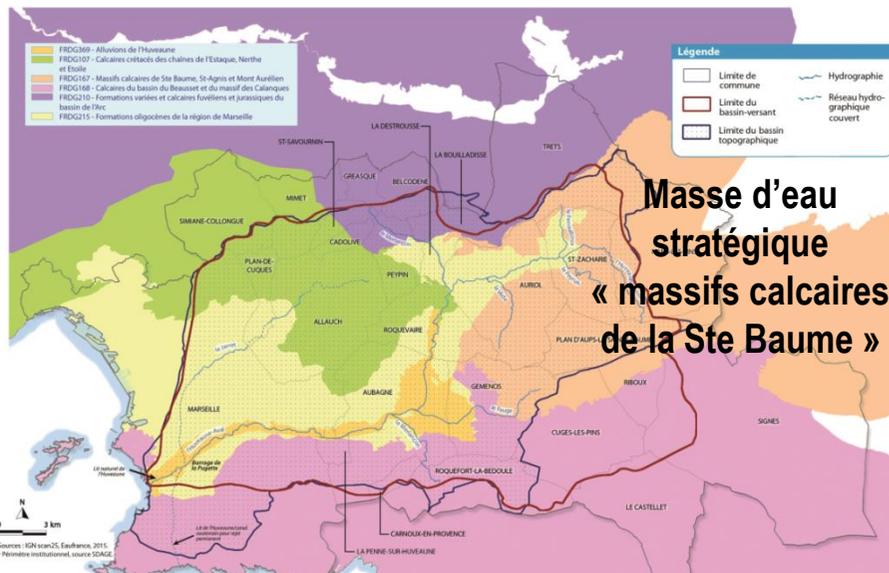
Phase 1	Phase 2
7 actions	17 actions
8 MO	7 MO
1,5 M€	6,3 M€



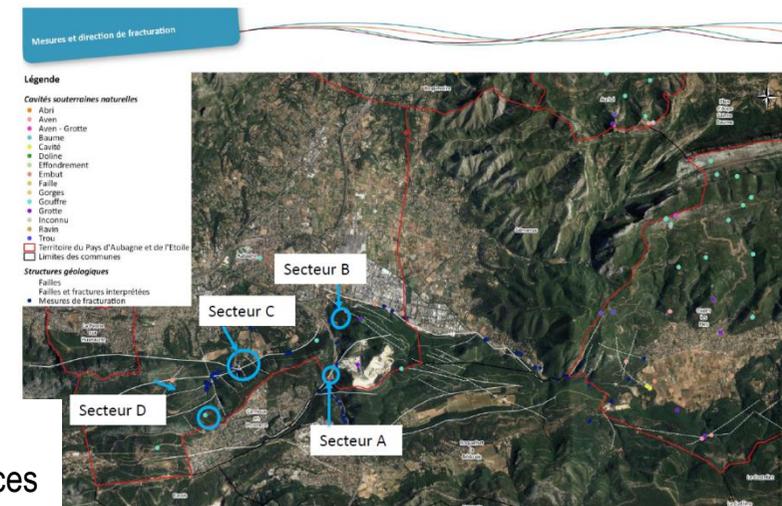
Travaux bassin ASAMIA

Pose de la géomembrane au fond du bassin

Unité du Beausset externe : quatre secteurs proposés



Etude SPL pour la diversification des ressources



Phase 1	Phase 2
7 actions	17 actions
8 MO	7 MO
1,5 M€	6,3 M€

- Poursuivre le renforcement des connaissances sur les ressources et les besoins en eau
- Renforcer le lien entre les ressources en eau et le bon fonctionnement des milieux
- Poursuivre les actions d'économie et de diversification des ressources sur le territoire et sur les territoires voisins (Durance-Verdon)
- Renforcer la concertation sur le volet « ressource en eau » et la gestion des usages, en lien avec le changement climatique.



Huveaune à sec aux Défensions



Investigation Forage
Puyricard à Cuges-Les-Pins



Focus sur... Les actions portées par la Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction de l'agriculture

Présentation par Nathalie FREMONT Chargée de mission à la direction agriculture de la Métropole :

3 actions (300 000€) portées directement par la Métropole :

- Etude-recherche complémentaire sur la ressource stratégique en eau souterraine sur la plaine de Cuges-les-Pins et sur la plaine d'Aubagne
- Etude de la maîtrise de l'irrigation agricole en partenariat avec l'ARDEPI - Association Régionale pour la maîtrise de l'Irrigation
- Etude de faisabilité de la REUT – réutilisation sur le secteur de Cuges-les-Pins, (Roquefort-la-Bédoule et Cassis) en irrigation agricole

Soutien financier et technique des actions ASAMIA (économies d'eau) et CETA du Pays d'Aubagne (plateforme de compostage)

- Un renfort des moyens humains au SMBVH, au service des actions stratégiques et de terrain, d'un suivi efficace des opérations, et de développement des partenariats
- Une valorisation du fleuve et de ses affluents et de leurs fonctions sociales et récréatives : signalétique, projet Fil vert, Voie Verte Huveaune, Parc de la Confluence à Auriol, fêtes de l'Huveaune etc.
- Une structuration des actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable, par la stratégie ISEF et un dispositif de labellisation.
- L'amorce d'un accompagnement par le SMBVH des structures d'éducation à l'Huveaune pour l'enrichissement des contenus liés aux enjeux du Contrat de Rivière.



Cheminement à Marseille

SAINTE-ZACHAIRE

Le contrat de rivière de l'Huveaune se met en forme

Dans le cadre de la mise en place du contrat de rivière de l'Huveaune et de son affluents, le Syndicat Intercommunal de l'Huveaune, porteur de la démarche de reconnaissance de la qualité des milieux aquatiques, organise, à la fin du mois de septembre, le centenaire des 5 communes du territoire. Cette proposition d'actions est destinée pour s'appuyer sur les instances locales, les scolaires et les clubs pour sauvegarder le patrimoine de l'Huveaune et de ses affluents et favoriser les usages autour de l'eau.

Après La Doucoussie et Miravalles, la parole sera donnée aux Zachariens de s'exprimer sur le thème à l'ordre du jour, sauvegarder notre patrimoine et développer les usages. Après un regard approfondi du milieu, Pierre Couderc et du président du SIV, Jean Claude Abadie, en une présentation de l'état du contrat de rivière et des enjeux de la démarche de reconnaissance, un partenariat est ainsi défini et approuvé à l'initiative de nos élus locaux qui ont fait ressortir des enjeux communs et des actions pour assurer un engagement citoyen et valoriser les usages. L'objectif est de proposer des actions de sensibilisation et de valorisation des milieux aquatiques, de développer des chemins naturels et préserver la rivière de l'Huveaune dans un souci de continuité écologique. Mettre en place des actions de sensibilisation, développer des parcours de découverte à destination des scolaires.

Atelier 1 : patrimoine
Renforcer la connaissance du patrimoine sur le bassin versant de l'Huveaune. Préserver ce patrimoine. Créer un écosystème de l'eau.

Atelier 2 : usages
Concevoir et développer des chemins naturels et préserver la rivière de l'Huveaune dans un souci de continuité écologique. Mettre en place des actions de sensibilisation, développer des parcours de découverte à destination des scolaires.

Atelier 3 : éducation à l'environnement et valorisation
Mettre en place des parcours d'éducation des cours d'eau au niveau des ponts. Concevoir un guide de connaissance accessible à tous sur l'Huveaune et ses affluents, développer l'éducation à l'environnement.

actions immobilières, mais d'autres actions peuvent être envisagées (propositions émanant des particuliers riverains).

Trois ateliers, étalés dans le temps, seront proposés aux participants, suivant les agendas personnels de chaque participant, pour échanger et apporter des valeurs ajoutées. Une première synthèse d'élus et d'actions à envisager sera proposée. Ainsi le Zacharie (SIV) auront apporté leur pierre à l'édification de ce contrat de rivière, dans l'objectif final de l'amélioration de la qualité des eaux, la préservation, et la mise en valeur du milieu naturel.

Fête de l'Huveaune : à la découverte du fleuve

Deux temps forts marqueront à Aubagne les initiatives organisées autour de l'Huveaune : une journée scolaire pour sensibiliser les jeunes à leur environnement, et une balade proposée les Amis du Vieux Aubagne.

Le 15 juin, de jeunes Aubagnais des classes du primaire au lycée participeront à une journée scolaire pédagogique pour découvrir l'Huveaune, ses affluents et le fonctionnement du milieu aquatique. Cette journée ludique et instructive, organisée par le Collectif Associations Huveaune et le Syndicat

Phase 1	Phase 2
13 actions	10
7 MO principaux	5 MO principaux
640 000 €	2 M€

Le bassin de l'Huveaune présente son safari



Focus sur l'action cadre E.3.4 en direction des « Jeunes du bassin versant » Accompagner le déploiement de Parcours Pédagogiques Huveaune



Parcours Eau



La rivière m'a dit...



Ubelka



*Un fleuve, une vallée,
des collèges !*

*Et toutes les associations
porteuses de projets
labellisés ISEF*

En phase 2 : pérenniser ces projets plébiscités sur le territoire (cf. bilan mi-parcours)

Parcours pédagogique Huveaune :

- Mallette numérique ressource,
- Cahier du jeune,
- Fédération des associations du groupe de travail « jeunes »,
- Mise en place de l'accompagnement et de la formation des enseignants et éducateurs du territoire par les associations porteuses de projets ISEF « Jeunes »
- Maitrise d'ouvrage SMBVH et conventionnement avec les associations

Agnes Kayser (Colinéo) prend la parole afin d'évoquer les difficultés rencontrées par les associations porteuses de projets ISEF en matière de financement et d'organisation. Elle rappelle que les associations sont fortement représentées sur le territoire et doivent continuer à bénéficier du soutien des collectivités, Cette intervention fait écho au courrier envoyé à la présidente du SMBVH, Sylvia Barthélémy dans lequel plusieurs associations rappellent leur rôle primordial sur le bassin versant et la nécessité de continuer et de valoriser leurs partenariats avec les collectivités et plus particulièrement le SMBVH.

Cette action en direction des jeunes dans le cadre de l'ISEF présente un énorme potentiel au vu du nombre d'établissements présents sur le bassin versant et de la réponse sur l'encadrement et la formation que les association sont en capacité d'apporter.

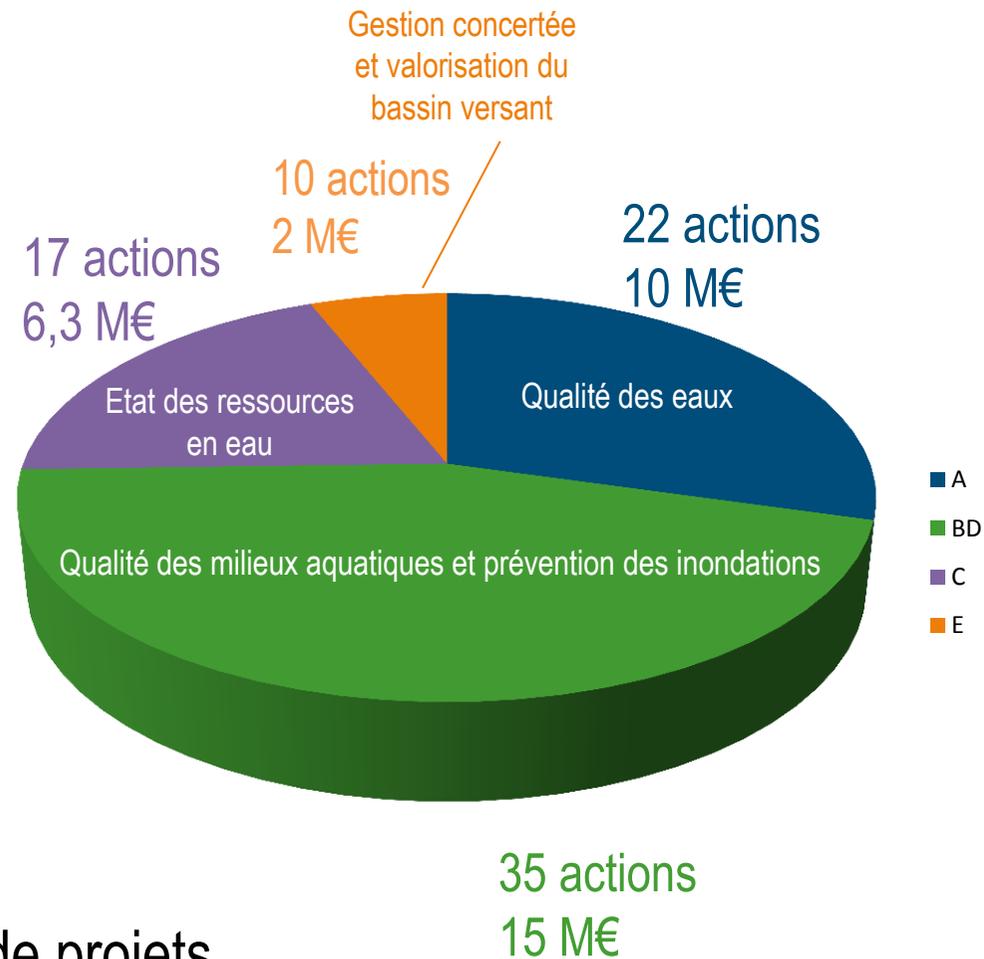
Globalement, la phase 2 du Contrat de Rivière, c'est...

- 33 Millions d'euros
- 84 actions
- Une trentaine de maîtres d'ouvrage

Dernière ligne droite :

- Rédaction des fiches action
- Plans de financements avec les partenaires
- Eté 2019

- Délibérations des financeurs et des porteurs de projets
- Automne 2019



En lien avec :

- PAPI (plan d'actions de prévention des inondations) déposé au dernier trimestre 2019)
- Feuille de route GEMAPI de la Métropole

ALLOCUTIONS ET ECHANGES AVEC LA SALLE



SYNTHÈSE DES ALLOCUTIONS

Allocution d'Annick MIEVRE, Directrice de l'agence de l'eau pour la délégation de Marseille

Après avoir souligné le **bilan de phase 1 positif** avec un **taux de réalisation et d'engagement des actions très satisfaisant**, elle rappelle que le schéma directeur d'aménagement et de restauration des cours d'eau est la première démarche de ce type sur le territoire et souhaite voir ce type d'étude généralisée à l'échelle de la Métropole. Il a permis de donner lieu à des actions opérationnelles comme le parc de la confluence à Auriol,

Dans le cadre du 11ème programme de l'agence de l'eau, le Contrat de Rivière et le Contrat de Baie ont des enjeux qui s'entrecroisent et se complètent notamment sur la préservation de la ressource en eaux.

Elle annonce que l'Agence de l'eau soutient et approuve la programmation de la phase 2 du Contrat de Rivière, dont les actions sont en accord avec les objectifs du SDAGE, notamment la qualité de l'eau en rivière et de baignade en mer ainsi que les volets en lien avec la qualité des milieux et les projets GEMAPI.

Dans ce cadre l'Agence de l'eau soutient fortement les actions menées sur la restauration des cours d'eau, la désimperméabilisations du bassin versant et sur la ressource en eaux dont des études sont en cours sur les sources Karstiques notamment.

La directrice interpelle néanmoins le SMBVH et ses partenaires sur la question du Jarret et de son chevelu pour lesquels il serait intéressant que des actions de restauration soient menées dans les prochaines années.



De droite à gauche : Léa Dalle, Mireille Benedetti, Danière Garcia, Sylvia Barthélémy, Annick Mièvre

SYNTHÈSE DES ALLOCUTIONS

Allocution de Didier Réault, Vice Président du Comité de Baie et du Département des Bouches du Rhône

Il rappelle que Contrat de baie et Contrat de Rivière sont concomitants et se complètent, et qu'il est indispensable de continuer ce travail commun entre les deux contrats en partenariat avec l'agence de l'eau. Il cite les axes communs importants :

- La renaturation des milieux
- La gestion du Jarret
- La qualité de l'eau des rivières, enjeu majeurs dans la baie de Marseille
- La gestion des macro-déchets
- La question de la désimperméabilisation des espaces et de la non imperméabilisation,

Il rappelle que dans le cadre du Contrat d'Agglomération, le bassin de rétentions « Ganay » a été construit pour 53M €, avec une capacité de 50 Km³, afin d'améliorer la qualité des rejets effectués au niveau du parc des Calanques. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une solution se suffisant à elle-même puisque les bassins de rétention ne peuvent emmagasiner qu'une quantité d'eau donnée. Ainsi, en aout 2018 les précipitations engendrées par l'épisode orageux aurait nécessitées une dizaine de bassin de rétention. Il apparait donc impossible de gérer l'écoulement pluvial uniquement par le stockage en amont du littoral, d'où l'importance de la qualité des eaux et la présence d'espaces d'absorption naturels en ville.

Didier Reault s'engage à continuer les investissements départementaux sur la qualité de l'eau, les opérations de sensibilisation/informations fait par les associations tout en regrettant le manque d'investissement passé.

Allocution de Léa Dalle, Adjointe au chef du service mer, eau et environnement - DDTM13

Elle souligne la dynamique de mise en œuvre du Contrat de Rivière malgré un contexte institutionnel complexe et un contexte réglementaire changeant sur un certain nombre de thématique en lien avec le petit et le grand cycle, notamment l'assainissement, la problématique du ruissellement, la gestion des berges et de la biodiversité,

Elle rappelle que le contrat de rivière est un outil important pour atteindre les objectifs de l'Union Européenne :

- Directive cadre sur l'eau
- Directive des eaux de baignades
- La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin

A ce titre, le Contrat de rivière doit continuer à agir sur :

- La qualité des eaux, des milieux et la gestion des inondations
- La lutte contre les prélèvements illégaux notamment en période de sécheresse.

L'outil PAPI est une démarche à part initié par la SLGRI et répondant a la directive Inondation de l'UE, il permet :

- L'amélioration des connaissances sur l'aléa inondation
- Le développement de la conscience du risque
- La meilleure prise en compte du risque dans l'aménagement
- La surveillance, la prévention et la gestion de crise efficace
- La mise en place d'ouvrage pour mieux gérer le risque

Contrat de Rivière et PAPI doivent être menés en synergie pour répondre aux enjeux de la GEMAPI

SYNTHÈSE DES ALLOCUTIONS

Allocution de Mireille Benedetti, Présidente de l'ARPE et représentant le Président du Conseil Régional SUD

Elle félicite le travail réalisé depuis l'émergence de la démarche par le SMBVH et l'ensemble des acteurs partenaires sur des enjeux emblématiques et dynamisant (Biodiversité, Changement climatique, etc.), qui nécessitent la participation d'un grand nombre de structures. Mireille Benedetti insiste sur le besoin d'investissement et d'accélération dans la gestion des domaines qui touchent à la ressource en eau.

Le contexte régional et métropolitain étant en pleine mutation, l'avancement des projets et notamment ceux portés par les structures mettant en œuvre la GEMAPI (Métropole AMP et Syndicats de Rivière notamment) constituent des avancées certaines et importantes dans ce contexte changeant.

Ainsi, la mise en œuvre de la phase 2 du contrat de rivière devra se faire dans un contexte complexe :

- L'artificialisation des sols est en lien avec une pression foncière extrêmement contraignante
- Les risques naturels sont de plus en plus pressants dans leur prise en compte dans l'aménagement. Les besoins humains et financiers associés doivent se développer d'avantage.
- Les restrictions de budget actuelles mettent en lumière le besoin fort de voir l'ensemble des collectivités s'investir sur ces sujets afin que les actions du Contrat puissent être mises en œuvre.

Elle rappelle le contexte plus global dans lequel le Contrat de Rivière s'inscrit en lien avec la politique Régionale

- Stratégie régionale ?
- Lancement de la charte régionale sur l'eau
- Evolution de l'ARPE, notamment changement de statut, nouveau programme, des moyens plus importants, travail étroit avec les instances nationales.

→ Création d'association des élus nationaux du Bassin versant (ANEB)

→ Les EPAGE et EPTB vont être réunis

→ Outil AFB : 27 territoires reconnus pour la biodiversité. Cet outil permettrait de bénéficier de subvention dans le cadre de projets liés à cet enjeu.

→ Projet de formation des élus dans le cadre du PLUI (doc DREAL)

Prise de parole de l'ADRIJ (Association de Défence des Riverains Intercommunaux du Jarret) – Robert et Eliane GUERA

Ils rappellent qu'en amont du Jarret des ramassages sont effectués par l'association pour éviter l'encombrement des ponts pendant les périodes de hautes eaux, enrayer la pollution visuelle des macrodéchets et préserver végétation. En aval le constat est selon eux catastrophique avec la présence importante de déchets dans le lit et sur les berges. Dans le quartier de la croix rouge, l'association signale la présence d'une décharge sauvage ainsi que d'un arbre mort couché sur une des berges à plan de Cuques, depuis plusieurs mois, sans réponse concrète sur le terrain satisfaisante.

Zohra Djellali (Direction du service GEMAPI de l'AMP) :

Rappelle que le service GEMAPI est très récent et que la métropole en construction engendre une nouvelle gestion des compétences en fonction des différents services de l'AMP qui impliquent des capacités d'actions parfois mise à mal de part ce contexte institutionnel (intervention de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement sur les cours d'eau dont ils ont la charge historiquement et service GEMAPI) La GEMAPI essaye justement de mener une coordination entre les différentes directions et s'intéresse au Jarret et aux problèmes qui en découlent.

NB : L'arbre mort a été enlevé par la DEAP / SERAMM dans la semaine du 24 juin 2019

Intervention de Anne Marie Danièle (Association des Rives et Cultures) :

1^{ère} question : Mme. Danièle s'étonne de l'entretien de la grille du dégrilleur au niveau de la déviation de l'Huveaune avant le barrage de la Pugette et se questionne quand à la gestion / le ramassage de ces déchets. Selon elle, une action préventive, de réduction à la source devrait être mise en place et les pollueurs devraient être réprimandés sévèrement.

2^{ème} question : Elle s'étonne que des permis de construire soient encore délivrés pour la construction de cités pavillonnaires en bordure de l'Huveaune alors que l'on fait tout pour réglementer l'occupation du sol en fonction des inondations ? »

1. Réponse de Zohra Djellali, Didier Réault et du SMBVH

Différents services s'occupent de la gestion des déchets, la DEAP est notamment en charge du dégrilleur en amont du barrage de la Pugette, Un travail important de prévention, de sensibilisation et d'actions curatives auprès des acteurs économiques, du BTP et l'ensemble des chambres consulaires à la gestion de l'eau est effectué par le SMBVH et les services de la Métropole. Le procureur s'est notamment saisi de la problématique des décharges sauvages.

2. La prescription de PPRI sur les commune est sensée réglementer les modalités de construction en réponse au risque inondation : inconstructibilité des zones rouges, construction sous certaines conditions, etc.

La Maire d'Auriol précise que sur sa commune, aucun permis n'est délivré en zone rouge.

Inauguration du Parc de la Confluence à Auriol



3 objectifs :

- La diminution du risque inondation
- L'amélioration du cadre de vie
- La restauration écologique

Pour revoir le film de présentation :

<https://www.youtube.com/watch?v=iSGiiNLRxYE>





Agir ensemble pour le bassin versant de **L'HUVEAUNE**

L'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...



On parle du parc de la confluence dans la presse :

https://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2019/08/2019-07-02_VarMatin_LeParcdelaConflPourProtegerlesEauxdelHuveaune.pdf

<https://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2019/08/2019-07-07-LaProv-LeParcdelaConfunpetitparadisdenature.pdf>

Annexe : liste des personnes présentes au Comité de Rivière :

<https://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2019/08/feuille-emargement-CoRiv-24juin2019.pdf>



En amont du Comité de Rivière, 4 commissions thématiques ont eu lieu, en complément de réunions spécifiques, afin de co-construire la programmation de la phase 2 de Contrat de Rivière, répondant aux thématiques suivantes :

- Ressource en eau et adaptation au changement climatique (13 mai 2019)
- Agriculture (13 mai 2019)
- Eau et aménagement (20 mai 2019)
- Entreprises et industries (27 mai 2019).

En complément du tableau d'actions de phase 2 annexé, vous trouverez ci-après, les principaux éléments échangés lors de ces commissions

Retour sur les commissions thématiques : ressources en eau et adaptation au changement climatique

- 20 participants : Métropole (GEMAPI, eau, assainissement, agriculture), SPL eau des Collines, BRGM, Université Aix Marseille, Fédération de pêche, Agence de l'eau, Département, Région, ASAMIA, CDS13, PNR Ste Baume,
- Partage du contexte sur la thématique :**
 - Les **nombreuses études** de compréhension du fonctionnement des masses d'eau (notamment Ste Baume) et études de diversifications
 - Le besoin de **concertation** sur le sujet de la ressource pour l'atteinte d'un équilibre satisfaisant tous les usages : réalisation d'une **EVP et PGRE**
- Présentation du bilan de phase 1 : bilan positif !**
- Programme d'actions de phase 2**
 - Beaucoup d'actions menées sur l'amélioration de la connaissance et la diversification : un besoin de **coordination**
 - Un besoin de travailler sur la question des **transferts d'eau** dans les milieux aquatiques
 - Etude volume prélevable** : quel porteur (SMBVH ?) , quel partenariat (3 DGA Métropolitaines : eau potable et assainissement, GEMAPI, agriculture)



Retour sur les commissions thématiques : Agriculture

- **12 participants** : Chambre d'agriculture 13, CETA, Agribio 13, Métropole (agriculture), Agence de l'eau, Département, Région, ASAMIA, PNR Ste Baume
- **Partage du contexte sur la thématique :**
 - Des problématiques d'approvisionnement en eau (coût de l'eau)
 - Les résultats des suivis qualité montrent des contamination des eaux superficielles et souterraines en substances dangereuses et en produits phytosanitaires divers
 - Des zones agricoles vulnérables aux inondations mais qui constituent également des leviers d'action
- **Présentation du bilan des actions de phase 1 qui ont été parfois complexes à mener et présentation du diagnostic des pratiques agricoles mené par la CA**
- **Programme d'actions de phase 2**
 - Pas de financement « classique » sur le BV Huveaune comme en phase 1
 - La suite du volet agricole semble complexe à porter en phase 2
 - 2 pistes d'actions à confirmer : groupe 30 000 et projet de compostage



Retour sur les commissions thématiques : entreprises et industries

- **23 participants** : chambres consulaires, délégataires assainissement, Région, Département, Agence de l'eau, Métropole CT4 (service économique, GEMAPI), représentant des zones industrielles et commerciales,
- **Partage du contexte sur la thématique :**
 - Les résultats des suivis qualité montrent des contamination des eaux superficielles et souterraines, ainsi que sédiments en substances dangereuses et en HAP
 - Des zones d'activités vulnérables aux inondations – lien avec le PAPI
 - Un lien à consolider entre eau et aménagement
 - Une problématique de gestion des déchets à prendre en compte
- **Présentation du bilan des actions de phase 1 – opération collectives notamment, un bilan positif !**
- **Programme d'actions de phase 2**
 - La suite des opérations collectives avec une coordination par la Métropole CT4
 - L'apport de nouvelles actions en lien avec la gestion des déchets par la CCIMP et la CMAR



Réseau pluvial dans la zone des Paluds

Retour sur les commissions thématiques : eau et aménagement

- **34 participants** : chambres consulaires, Communes, Métropole (GEMAPI, assainissement, service économique) Région, Département, Agence de l'eau, DDTM, fédération de pêche
- **Partage du contexte sur la thématique :**
 - Evolution de la gestion des cours d'eau : de l'entretien, vers la restauration et l'aménagement
 - Evolutions liées à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au sein de la Métropole, et démarches en lien : atelier des Territoires, SCOT, PLUi etc.
 - PAPI (programme d'actions de préventions des inondations) : avancement
 - Autres projets en lien : voie verte Huveaune, projet Fil Vert, ISEF, déchets.
- **Présentation du bilan des actions de phase 1 – un bilan positif, notamment sur le volet eau et aménagement - opération Camp de Sarlier**
- **Programme d'actions de phase 2**
 - Restauration des cours d'eau : mise en œuvre de la feuille de route Métropolitaine
 - Sur le volet eau et aménagement : conforter la politique mise en place
 - Sur la thématique déchet : tout le monde s'accorde sur le besoin d'agir, mais la question des porteurs d'action est des financeurs reste primordiale
 - Finalisation et mise en œuvre du PAPI en lien avec la Métropole AMP et la compétence GEMAPI

